



Vaccinations Covid-19 dans le Grand-Est par le vaccin ASTRAZENECA / HAUT-RHIN

Suite aux annonces du Premier ministre de ce jeudi, des vaccins Astra-Zeneca (AZ) sont désormais proposés aux professionnels de santé de moins de 65 ans.

Grâce à la mobilisations des services de la Ville de Colmar, des HCC, de la CPTS de Mulhouse ainsi que des médecins et des infirmiers volontaires, **vous pourrez être vaccinés au Parc des Expositions de COLMAR – Hall 5**, également dénommé CABARET, situé avenue de la Foire aux Vins. L'accès et le stationnement y sont particulièrement aisés.

Les conditions pour accéder à la vaccination :

1° : être âgé de moins de 65 ans

2° : être **professionnel du secteur de la santé** (médecins, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, secrétaire médicale, assistant dentaire, ...)

A votre arrivée, un contrôle strict du respect de ces conditions est effectué. Aussi, vous devrez :

- présenter votre carte de professionnel de santé
- pour vos collaborateurs établir un certificat en votre qualité d'employeur qui servira de justificatif

3° : **prendre un rendez-vous** via le lien suivant :

<https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/colmar-vaccination/>

Compte tenu des informations disponibles ce jour, **la 2° injection devra avoir lieu 3 mois après la 1^{ère} injection.**

Le vaccin AZ devrait alors être disponible en officine de ville. Vous pourrez donc organiser votre rappel auprès de votre médecin ou pharmacien habituel.